

(N° 214.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Riewert Boy Ketelsen, premier second de navire au long cours, à Anvers.

(Voir le N° 196 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Ketelsen, par requête en date du 30 octobre 1845, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Oldsum (Danemarck), le 15 janvier 1819, a été élevé, dès sa plus tendre enfance, pour la navigation; il navigue du port d'Anvers depuis 1836, et à dater du 1^{er} juin 1844, il est en qualité de premier second à bord du navire national *Lesseliers*.

D'après les rapports faits par les capitaines de navire, sur le compte du pétitionnaire, il résulte, que sa conduite ne laisse rien à désirer, et qu'il a les connaissances maritimes requises.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande.

Pourvu qu'il obtienne l'indigénat avant le 21 juillet de la présente année, conformément à l'article 8 de la loi du 21 juillet 1844, il pourra jouir de l'exemption du droit d'enregistrement, dû sur les actes de naturalisation.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 51 suffrages contre 3, dans sa séance du 16 mars 1847.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.